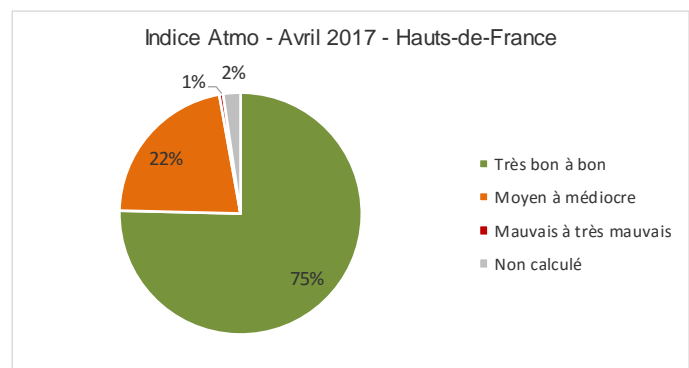



Avril 2017

Indices de la qualité de l'air

En avril, la qualité de l'air de la région Hauts-de-France s'est légèrement dégradée par rapport au mois de mars : 75 % des indices ont été très bons à bons, 22 % des indices ont été moyens à médiocres et 1% des indices ont été mauvais à très mauvais.



66

L'indice Atmo est un indicateur journalier de la qualité de l'air, défini sur une échelle de 1 à 10 ; plus l'indice est élevé, plus la qualité de l'air est mauvaise.

Episodes de pollution de l'air

La région Hauts-de-France a connu un épisode de pollution de l'air dû aux particules en suspension PM10 (inférieures à 10 micromètres), le 9 avril, sur le département du Nord (niveau d'information et de recommandation). Cet épisode s'explique par des conditions atmosphériques favorables à la formation de particules et défavorables à leur dispersion.

Un épisode de pollution est caractérisé comme tel dès lors qu'un niveau est susceptible d'être dépassé pour le jour même ou le lendemain. Les quatre polluants soumis à cette réglementation sont : les particules en suspension PM10, l'ozone, le dioxyde d'azote et le dioxyde de soufre.

La procédure nationale définit deux niveaux réglementaires en concentration dans l'air à ne pas dépasser, pour chacun des polluants :

- 1^{er} seuil : information et recommandation,
- 2^{ème} seuil : alerte (plus haut niveau du dispositif)

[En savoir plus](#)

Concentrations maximales de polluants dans l'air

	Maximum ($\mu\text{g}/\text{m}^3$)	Station / influence	Date - heure	Valeur réglementaire
Dioxyde de soufre	75,7	<i>Calais Parmentier / urbaine</i>	28/04 9h	Valeur limite : 350 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne horaire à ne pas dépasser plus de 24 heures par an
Dioxyde d'azote	120,3	<i>Nogent-sur-Oise / périurbaine</i>	09/04 20h	Valeur limite : 200 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne horaire à ne pas dépasser plus de 18 heures par an
Ozone	129,1	<i>Wattignies / périurbaine</i>	09/04 16h	Objectif à long terme : 120 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne sur 8 heures glissantes
Particules PM10	56,3	<i>Malo-les-Bains / urbaine</i>	09/04	Valeur limite : 50 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne journalière à ne pas dépasser plus de 35 jours par an
Particules PM2.5	48	<i>Cappelle-la-Grande / périurbaine</i>	09/04	Recommandation de l'OMS : 25 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne journalière

* $\mu\text{g}/\text{m}^3$: microgramme (1.10^{-6} g) par mètre cube d'air

Les données validées présentées sont susceptibles d'être modifiées lors d'une validation trimestrielle. Ces données restent la propriété d'Atmo Hauts-de-France et peuvent être diffusées à d'autres destinataires (art L.122-1 et L.122-2 du code de la propriété intellectuelle). Toute utilisation partielle ou totale de ce document doit faire l'objet d'une demande préalable auprès d'Atmo Hauts-de-France et doit mentionner, dans tous les cas, « source : Atmo Hauts-de-France ».

Indices pollens

En avril, la région a enregistré un risque d'allergies aux pollens très élevé (indice 5) dû aux pollens de bouleau fin mars-début avril puis faible (indice 2) dû aux pollens de chêne en fin de mois.



Le risque allergique au pollen correspond à l'exposition aux pollens. Il prend en compte :

- le nombre de grains de pollens dans l'air,
- le potentiel allergisant des plantes.

Le risque allergique est défini sur une échelle de 0 (nul) à 5 (très élevé).

[En savoir plus](#)